



# La Lettre

## de Monica MICHEL, Députée de la 16<sup>ème</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône

Arles, Istres Nord, Miramas, Tarascon, Saint Martin de Crau, Fontvieille, Saint Etienne du Grès, Saintes Maries de la Mer, Boulbon, Mas-Blanc-les-Alpilles, Saint-Pierre-de-Mézoargues

*« J'appelle la mairie d'Arles à acheter des masques pour tous les Arlésiens ! »*

Mesdames, Messieurs,

Dans un courrier que j'ai adressé au maire d'Arles, je lui demande de suivre l'exemple d'autres communes (Miramas, Saint-Martin-de-Crau) et d'allouer des fonds pour acheter des masques et les distribuer aux Arlésiens.

C'est en protégeant l'ensemble des Arlésiens que l'économie de la ville et la vie sociale de chacun pourra reprendre plus fortement et limiter les risques sanitaires mais aussi les risques pour nos entreprises et nos emplois.

Il faut se rendre à l'évidence : l'épidémie fera d'autres victimes et ses conséquences vont être difficiles pour notre économie, très concentrée sur la période estivale et dépendante du tourisme.

La Ville prévoyait de verser 110 000 € au fonds d'aide départemental. Cette aide est obsolète car le fonds départemental a cessé son activité. Au coût de 95 centimes par masque, avec une aide de 50% de l'Etat, la Ville peut ainsi acquérir plus de 230 000 masques.

Pour notre santé et nos emplois, j'appelle l'équipe municipale sortante à acheter ces masques !



### Mon action au quotidien

Retrouvez les toutes dernières informations sur mes actions menées pour notre circonscription en **page 2**.

### Écho de l'Économie

Retrouvez dans cette rubrique les dernières mesures pour soutenir l'Économie et nos entreprises en **page 3**.

### Informations locales

Retrouvez l'actualité locale en **page 4**.

### Mobilisés à vos côtés

Les coordonnées de mon équipe en **page 5**.



#### Liens utiles :

C.P.A.M : [en cliquant ici](#)

C.A.F : [en cliquant ici](#)

# Mon action au quotidien



## Je m'engage pour la reconnaissance de l'engagement des directeurs d'école durant la crise

Le 15 mai dernier, avec 31 autres Députés, j'ai écrit au Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel BLANQUER afin de l'interroger sur l'organisation des activités « Sport Santé Culture Civisme » et le rôle des directeurs d'école dans le contexte de la crise sanitaire et dans la mise en œuvre de ces activités.

Nous avons insisté sur l'excellent travail qu'ils ont réalisé pendant le confinement et pour la réouverture des écoles, notamment en ce qui concerne les questions d'organisation qui se posent maintenant pour le retour progressif de tous les enfants.

Avant le 11 mai, ils ont veillé à ce que le protocole sanitaire, complexe mais essentiel, soit mis en œuvre au sein de leurs écoles en trouvant des solutions pour appliquer la distanciation sociale et la limitation du nombre d'élèves à 15 maximum par groupe, tout en multipliant les contacts avec leurs nombreux interlocuteurs quotidiens comme les collectivités locales, les inspections académiques, les parents d'élèves.

Tout ceci en continuant leurs missions quotidiennes auprès de leurs élèves.

Dans le cas où une partie de la mission de piloter et d'organiser ces activités « Sport Santé Culture Civisme » reviendrait aux directeurs d'école, il paraît opportun qu'une décharge d'enseignement exceptionnelle jusqu'aux prochaines vacances estivales ou qu'une prime spécifique soit prévue très rapidement afin qu'ils puissent les mettre en place dans les meilleures conditions possibles.

Pour les directeurs qui bénéficient d'une décharge totale ou dans l'éventualité où cette révision temporaire des temps de décharge ne pourrait être mise en œuvre, une réflexion devrait alors être envisagée sur l'octroi d'une prime exceptionnelle.

Enfin la fonction de directeur d'école doit poser le principe d'un emploi fonctionnel.

## J'appelle à une grande réforme de la santé au travail

Avec 157 Députés de la majorité, j'estime que le temps est venu de **faire de la France l'un des pays les plus performants et innovants** en Europe en matière de prévention dans le domaine de la santé au travail. C'est un véritable contrat de transformation que nous devons proposer aux partenaires sociaux. Nous sommes prêts à porter une grande réforme de la santé au travail, à laquelle nous souhaitons attribuer 3 ambitions :

La première, est de faire de la santé au travail une priorité de la stratégie nationale de santé. Nous voulons que l'entreprise devienne un lieu de prévention dans la vie quotidienne, par des actions concrètes telles que des campagnes de vaccination sur le lieu de travail pour en faciliter l'accès aux salariés ou agents qui le souhaitent, et le développement de la pratique sportive au travail.

La seconde ambition est de doter la France d'un système d'acteurs de santé au travail plus efficace et tourné vers la prévention. La pénurie de médecins du travail doit être compensée par la montée en puissance d'équipes pluridisciplinaires, la création d'un diplôme d'infirmier en santé au travail en pratiques avancées, et le déploiement de la télé-médecine. La nouvelle instance qu'est le comité social et économique (CSE) doit être garante d'une démarche de prévention intégrée à la stratégie de l'entreprise, et du suivi de sa mise en œuvre.

La troisième ambition que nous attribuons à cette réforme de santé au travail, est de prévenir l'usure professionnelle en faisant un lien étroit entre l'exposition aux risques et les parcours professionnels proposés aux travailleurs. Et au-delà, nous appelons à ce que le travail soit véritablement accessible aux plus vulnérables d'entre nous : personnes en situation de handicap ou porteuses de maladie chronique. Personne ne doit rester au bord de la route parce qu'il a subi un cancer, une pathologie chronique ou un accident grave. Le travail doit s'adapter et offrir des perspectives à chacun d'entre nous, quels que soient les accidents de la vie qu'il a rencontrés.

À l'aube d'une nouvelle ère dans laquelle l'humain doit être au cœur des politiques publiques, nous croyons dans l'entreprise tournée vers la performance globale, équilibrant les enjeux humains, économiques et environnementaux, une entreprise porteuse de sens et d'avenir dans laquelle le travail émancipe et protège.

## Je me mobilise en faveur des métiers d'excellence qui sont en danger

L'épidémie du covid-19 n'épargne pas le monde des métiers d'excellence qui subit les conséquences du choc économique. Et nombreux sont les ateliers, les entreprises et les manufactures, les artisans et les artistes dont l'existence même se voit remettre en cause. Avec courage et un sens aigu de ses responsabilités le Mobilier National s'est engagé dans le soutien économique aux métiers d'art. Le Président de la République l'avait déjà souligné, « ce virus n'aime pas l'art de vivre à la française. »

C'est pour cela qu'avec une centaine de parlementaires, j'ai signé **une tribune** portant plusieurs propositions concrètes afin de favoriser nos entreprises locales pour sauver notre « art de vivre à la française. »

# Écho de l'Économie



## Plan de relance européen - Note de l'Institut Jacques Delors

Alors que le plan de relance européen sera dévoilé par la Commission européenne le mercredi 27 mai prochain, l'Institut Jacques Delors a publié début mai **une note** détaillant les grands axes d'un plan d'investissement massif (800 mds € sur les cinq prochaines années) vert et durable pour l'Union européenne afin de générer de la croissance et de renforcer la résilience face aux prochains chocs économiques.

Il définit d'une part les critères d'évaluation des investissements susceptibles de faire partie d'un tel programme de relance. Il propose ainsi de privilégier la constitution d'un portefeuille de projets de taille raisonnable, fondés sur des technologies disponibles pour être activés à court terme.

Il détaille d'autre part cinq secteurs d'investissement apparaissant comme prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité routière, l'innovation verte, l'économie circulaire et le tourisme côtier. Pour chacun de ces secteurs, le document émet des propositions détaillées et chiffrées.

Par exemple, dans le domaine du tourisme côtier qui concerne particulièrement la région méditerranéenne (20% du PIB en Grèce, 18% au Portugal, 15% en Espagne, 13% en Italie), l'Institut Delors propose d'agir selon deux axes. Le premier consiste en un plan d'investissement de 80 milliards € orienté vers le financement de la rénovation énergétique de 30% de hôtels de la région (60 000 hôtels), d'un système de gestion des déchets et des eaux usées et de facilités de recyclage du plastique. Le second réside dans la mise en place d'aires marines protégées et le développement de l'éco-tourisme dont certains projets pilotes lancés en 2013-2015 ont montré qu'il pouvait générer davantage de profits que le tourisme conventionnel.

Les objectifs de relance économique et de transition écologique y sont donc conciliés en se renforçant mutuellement.



### Liens utiles :

D.I.R.E.C.C.T.E : [en cliquant ici](#)  
 C.C.I du Pays d'Arles : [en cliquant ici](#)  
 U.R.S.S.A.F : [en cliquant aussi](#)  
 Pôle Emploi : [en cliquant ici](#)

# Informations locales



## Covid-19 : accès au littoral et activités de plaisance dans la circonscription

L'accès aux plages, plans d'eau et lacs reste interdit sur l'ensemble du littoral national.

Le décret du 11 mai 2020 permet au Préfet du Département, sur demande du Maire, d'autoriser leur accès avec le respect des règles sanitaires en vigueur.

Ainsi, après consultation des Maires pour chaque commune, le Préfet de Région autorise par arrêté l'accès aux plages ainsi que les activités nautiques et de plaisance dans certaines communes à des dates échelonnées.

### La liste des plages autorisées sur la circonscription

Pour la commune d'Arles à partir du 21 mai 2020 :

- Beauduc
- Piémanson
- Le Grau de la dent

Pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer à partir du 27 mai 2020 :

- Plage Est
- La Comtesse
- Centre-ville

Les règles de distanciation sociale, les gestes barrières et la mesure d'interdiction d'un rassemblement de plus de 10 personnes doivent être respectés.

Les activités liées à la location de matériels de plage et la vente de la restauration à emporter sont interdites.

Le public doit éviter de fréquenter les arrière-plages naturelles afin de préserver les sites de nidification des oiseaux.

### Activités nautiques et de plaisance

A titre dérogatoire et sous réserve de la limite de 10 personnes par navire ou embarcation, les activités nautiques et la navigation de plaisance sont autorisées, au départ des ports et cales de mises à l'eau sur l'ensemble du Département des Bouches-du-Rhône.

## Mobilisés à vos côtés



Face à la crise sanitaire du Covid- 19, j'ai pris la décision, dès le 12 mars dernier, de fermer ma permanence parlementaire jusqu'à nouvel ordre, afin de préserver la santé de mes collaborateurs.

Depuis cette date, mon équipe et moi-même sommes pleinement mobilisés pour conseiller, orienter et accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs démarches :

- **Marion BISCIONE** chargée des questions relatives à la pêche et à l'agriculture : [marion.biscione@cb-an.fr](mailto:marion.biscione@cb-an.fr)
- **Adrien VINCENTELLI** chargé des questions institutionnelles et culturelles : [adrien.vincentelli@cb-an.fr](mailto:adrien.vincentelli@cb-an.fr)
- **Adrien PORQUET** chargé des questions relatives au soutien à notre économie et à nos entreprises : [adrien.porquet@cb-an.fr](mailto:adrien.porquet@cb-an.fr)
- **Grégory PENIAS** chargé des questions relatives aux solidarités : [gregory.penias@cb-an.fr](mailto:gregory.penias@cb-an.fr)

**SAUVEZ  
DES VIES  
RESTEZ  
PRUDENTS**

